

Séance du jeudi 23 juin 2022

L'an deux mille vingt deux, le vingt-trois juin à 20 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal de Dietwiller,

Etaient présents : Mme Pierrette KEMPF, Mme Raymonde SEILER (à partir du point 3), M. Richard LIEBY, adjoints
M. Claude SCHULLER, Mme Dominique RISTORCELLI, Mme Emmanuelle BONDUELLE, Mme Elodie DEMARE à partir du point 3, M. Charles KREMPER, Mme Elodie GERUM, conseillers municipaux

Absents excusés :

M. Alain MORILLON procuration à M. Richard LIEBY
M. Michel BOBIN, procuration à M. Christian FRANTZ

Absents excusés sans procuration : M. André BECK, Mme Eléonore JEAN DIT PANNEL, M. Benoit ROELLINGER, Mme Raymonde SEILER jusqu'au point 2 et Mme Elodie DEMARE jusqu'au point 2

En présence de :néant.....

Secrétaire de séance : Mme Annie DEVEY

Convocation du 16 juin 2022

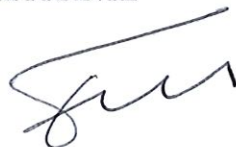
5. Mise à disposition d'un agent rédacteur au SIVU des Sapeurs-Pompier

Depuis le 11 juin 2020, Madame Anne-Sophie ISSNER a été embauchée à la mairie de Dietwiller, dont 2h30 sont consacrées à la gestion du SIVU.

Le SIVU verse à la commune de Dietwiller le salaire et les charges sociales correspondant à un travail de 2h30 par semaine. Une convention de mise à disposition a été rédigée et conclue d'une part entre le Président du SIVU des Sapeurs-Pompier et d'autre part, le Maire de la commune de DIETWILLER. La mise à disposition est conclue pour la durée d'existence du SIVU. Elle peut s'arrêter avant terme à la demande de l'une des trois parties.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, prend acte et approuve la convention de mise à disposition, telle que décrite ci-dessus.

Certifié exécutoire –
Le Maire - Christian FRANTZ



Transmis à la sous-préfecture le 01/07/2022